Nations Unies E/CN.7/2015/13

Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 2015
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants
Cinquante-huitième session
Vienne, 9-17 mars 2015
Point 8 de l'ordre du jour provisoire*
Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

Organisation du débat spécial consacré aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

Note du Secrétariat

Résumé

Le présent rapport donne des informations supplémentaires au sujet de l'organisation du débat spécial consacré aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, qui se tiendra dans le cadre de la cinquante-huitième session de la Commission en mars 2015. Il traite principalement du contenu et du format des discussions interactives sur les débats de haut niveau qui se tiendront pendant la session extraordinaire, comme convenu à la première réunion intersessions de la cinquante-huitième session de la Commission, le 29 janvier 2015.

* E/CN.7/2015/1.

V.15-01102 (F) 030315 040315

Merci de recycler

I. Mandat et généralités

1. Dans sa résolution 67/193, l'Assemblée générale a décidé de convoquer, au début de 2016, une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et procéder à une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre ce problème, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies.

2. Dans sa résolution 68/197, l'Assemblée a prié la Commission des stupéfiants, en tant qu'organe des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues, de lancer les préparatifs de la session extraordinaire, notamment en transmettant par l'intermédiaire du Conseil économique et social les propositions qu'elle aura faites à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions à l'appui de ces préparatifs, y compris sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action, qu'elle-même doit examiner à partir de sa soixante-neuvième session.

3. Dans sa résolution 57/5, la Commission a décidé de prendre toutes les mesures possibles pour veiller à ce que les préparatifs de la session extraordinaire soient adéquats, inclusifs et efficaces en tirant le meilleur parti des réunions et rapports auxquels elle avait droit. Dans cette résolution, la Commission a également affirmé que ses réunions seraient ouvertes à la participation de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et observateurs auprès de l'Organisation, organes, entités et institutions spécialisées du système des Nations Unies, banques multilatérales de développement et autres organisations internationales et régionales concernées, ainsi que de la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales. Elle a en outre décidé de présenter, pour examen par l'Assemblée générale, des propositions concernant toutes les questions d'organisation, y compris l'ordre du jour, les dates, les questions de fond devant être couvertes, les conclusions et d'autres questions touchant aux bons préparatifs de la session extraordinaire, et elle a décidé, en vue de la session extraordinaire, de tenir des réunions formelles après la partie ordinaire de sa cinquante-septième session, dont deux immédiatement avant la reprise de cette session, en décembre 2014, et de consacrer huit séances au cours de sa cinquante-huitième session, prévue pour mars 2015, aux préparatifs de la session extraordinaire.

4. Au paragraphe 14 de cette résolution, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'adopter un projet de résolution contenant un certain nombre de modalités opérationnelles concernant la session extraordinaire. L'Assemblée générale a adopté ces recommandations dans sa résolution 69/200, intitulée "Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016". Dans cette résolution, l'Assemblée a décidé que la Commission des stupéfiants, en tant qu'organe directeur central des Nations Unies chargé des questions liées à la drogue, dirigerait ces préparatifs en réglant de façon ouverte toutes les questions d'organisation et de fond, et a invité le Président de l'Assemblée générale à soutenir ce processus, à le guider et à y rester associé. L'Assemblée générale a également noté avec satisfaction que "la Commission des stupéfiants s'efforce de prendre

toutes les mesures nécessaires pour tirer le meilleur parti des réunions et des rapports auxquels elle a droit afin de bien préparer la session extraordinaire de 2016, et [l'a priée] de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la session extraordinaire et ce, dans les meilleurs délais".

5. Conformément au paragraphe 7 de sa résolution 57/5, la Commission a consacré un débat spécial aux préparatifs de la session extraordinaire lors de la reprise de sa cinquante-septième session, en décembre 2014. À la reprise de la session, elle était saisie pour examen d'un rapport établi par le Secrétariat conformément au paragraphe 8 de cette résolution, qui contenait des recommandations sur les préparatifs de la session extraordinaire, sur ses résultats possibles et sur les questions d'organisation connexes (E/CN.7/2014/17). Elle était également saisie pour examen d'un document de séance contenant les propositions formulées par le Président de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-septième session concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 (E/CN.7/2014/CRP.15).

6. À la reprise de sa cinquante-septième session, la Commission a adopté la décision 57/2, dans laquelle elle a décidé:

> "a) Qu'afin d'assurer la continuité en ce qui concerne ses travaux de préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue devant se tenir en 2016, elle élirait, sur la base de la répartition régionale des membres du Bureau de sa cinquante-septième session, un conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire. Ce conseil participerait aux réunions des bureaux élargis de ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions et il l'aiderait, ainsi que les présidents desdites sessions, à s'acquitter de leur tâche conformément à sa résolution 57/5 du 21 mars 2014;
>
> b) Que le conseil aurait pour mission de déterminer toutes les mesures que la Commission devra prendre dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire et qu'il se pencherait sur toutes les questions d'organisation et de fond, sans a priori, lors de la préparation et au cours des débats spéciaux des sessions de la Commission consacrés aux préparatifs de la session extraordinaire;
>
> c) Que le conseil faciliterait la participation de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et observateurs auprès de l'Organisation, des organes, des entités et des institutions spécialisées du système des Nations Unies, des banques multilatérales de développement, des autres organisations internationales et régionales concernées, des parlementaires, de la communauté scientifique, ainsi que de la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales, aux préparatifs de la session extraordinaire, dans le respect intégral de la résolution 57/5 de la Commission et de la résolution 69/200 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2014."

7. À la reprise de sa cinquante-septième session, la Commission a également adopté la décision 57/3, intitulée "Ordre du jour provisoire du débat spécial qui aura lieu pendant la cinquante-huitième session de la Commission des stupéfiants, en mars 2015, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016".

8. L'ordre du jour provisoire du débat spécial a été défini plus précisément pendant la période intersessions. À la suite de négociations qui se sont tenues lors de consultations informelles menées par le Président du Conseil les 20, 26 et 29 janvier, la Commission est convenue, à sa réunion intersessions du 29 janvier 2015, du contenu et du format des cinq discussions interactives qui se tiendront lors du débat spécial de la cinquante-huitième session de la Commission consacré aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, et a approuvé une version étoffée de l'ordre du jour provisoire de ce débat spécial. L'ordre du jour provisoire et le projet d'organisation des travaux figurent aux annexes I et II.

9. Pendant la réunion intersessions du 29 janvier 2015, il a été rappelé aux États Membres que, conformément à la résolution 69/200 de l'Assemblée générale, la Commission devait présenter des recommandations à l'Assemblée concernant l'ordre du jour, les résultats possibles, les dates et les modalités d'organisation de la session extraordinaire prévue pour 2016. Les participants à la réunion ont été informés que le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence avait indiqué que la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 pourrait se tenir du 19 au 21 avril 2016, ces dates étant provisoires. La Commission devait également prendre une décision en ce qui concerne l'organisation de la deuxième phase de ses préparatifs pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, à savoir la période intersessions comprise entre sa cinquante-huitième session ordinaire et la session extraordinaire.

II. Discussions interactives concernant les débats de haut niveau qui se tiendront pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

10. La Commission a décidé d'organiser, à sa cinquante-huitième session, cinq discussions interactives sur les sujets suivants:

a) Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que les questions sanitaires; mesures visant à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement ("drogues et santé"):

i) Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que les questions sanitaires, notamment la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH/sida;

ii) Mesures visant à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement;

b) Réduction de l'offre et mesures connexes; mesures de lutte contre la criminalité liée aux drogues; lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire ("drogues et crime"):

i) Mesures nationales, régionales et transrégionales de lutte contre la criminalité liée à la drogue; lutte contre le blanchiment d'argent, y compris, le cas échéant, dans le contexte du financement du terrorisme, et promotion de la coopération judiciaire dans les affaires pénales;

ii) Mesures pour faire face aux nouveaux problèmes, y compris les nouvelles substances psychoactives, les précurseurs et le mésusage d'Internet;

c) Questions transversales: drogues et droits de l'homme, et jeunes, femmes, enfants et collectivités:

i) Lutte contre les problèmes liés à la drogue en totale conformité avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et de la Déclaration universelle des droits de l'homme; et d'autres prescriptions pertinentes du droit international, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues;

ii) Drogues et jeunes, femmes, enfants et collectivités;

d) Questions transversales: nouveaux défis, menaces et réalités dans le cadre de l'action visant à prévenir et combattre le problème mondial de la drogue, conformément au droit international applicable, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues; renforcement du principe de la responsabilité commune et partagée, et amélioration de la coopération internationale:

i) Nouveaux défis, menaces et réalités dans le cadre de l'action visant à prévenir et combattre le problème mondial de la drogue, conformément au droit international applicable, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues;

ii) Renforcement du principe de la responsabilité commune et partagée, et amélioration de la coopération internationale, notamment l'assistance technique, dans la perspective de 2019;

e) Développement alternatif; coopération régionale, interrégionale et internationale pour des politiques antidrogue équilibrées et axées sur le développement; mesures pour faire face aux problèmes socioéconomiques:

i) Drogues, mesures pour faire face aux problèmes socioéconomiques et promotion du développement alternatif, notamment du développement alternatif préventif;

ii) Amélioration de la coopération régionale, interrégionale et internationale pour des politiques antidrogue équilibrées et axées sur le développement.

11. Les discussions interactives se tiendront dans les matinées du mardi 10 mars et du jeudi 12 mars 2015, et seront ouvertes à tous les participants intéressés de la cinquante-huitième session de la Commission.

12. Chaque discussion interactive débutera par une table ronde. Tous les groupes régionaux ont été invités à désigner un intervenant pour chaque discussion interactive. Chaque table ronde pourra comprendre un représentant de haut niveau d'une organisation des Nations Unies, ainsi qu'un intervenant désigné par des représentants de la société civile. Il est recommandé de désigner les intervenants dans les meilleurs délais.

13. Chaque discussion interactive sera présidée par un membre du Conseil chargé par la Commission des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016.

14. Le Secrétariat a été chargé de rédiger une courte note pour guider les discussions interactives et est invité à formuler de brèves remarques liminaires.

15. Les intervenants sont priés, afin de faciliter le débat, de faire connaître leurs compétences en mettant l'accent sur les mesures prises et les outils élaborés et en partageant l'expérience pratique acquise et les enseignements tirés. Ils sont instamment priés de limiter la durée de leurs exposés (pas plus de sept minutes) afin que les participants aient le temps de prendre la parole.

16. Il n'y aura pas de liste des orateurs. Les délégations souhaitant intervenir devront le signaler au Président. Les orateurs sont instamment priés de limiter la durée de leurs interventions (pas plus de trois minutes) et de ne pas donner lecture de déclarations nationales mais de poser des questions ou de soumettre des observations sur les sujets abordés et de faire connaître leurs compétences, en mettant l'accent sur les mesures prises et les outils élaborés et en partageant l'expérience pratique acquise et les enseignements tirés. Le Président est prié d'intervenir pour faire respecter le temps de parole et de s'en remettre à son jugement pour donner la parole aux orateurs en fonction du déroulement de la discussion.

17. Les présidents des discussions interactives résumeront les principaux points abordés au cours de leurs discussions respectives. Les résumés des présidents seront lus avant la clôture du débat spécial et ne feront pas l'objet de négociations.

Annexe I

Ordre du jour provisoire du débat spécial qui aura lieu pendant la cinquante-huitième session de la Commission des stupéfiants, en mars 2015, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

1. Ouverture du débat spécial.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

3. Débat général concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016.

4. Discussions interactives sur les débats de haut niveau qui se tiendront pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016:

   a) Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que les questions sanitaires; mesures pour assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement ("drogues et santé"):

      i) Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que les questions sanitaires, notamment la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH/sida;

      ii) Mesures pour assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement;

   b) Réduction de l'offre et mesures connexes; mesures de lutte contre la criminalité liée aux drogues; lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire ("drogues et crime"):

      i) Mesures nationales, régionales et transrégionales pour lutter contre la criminalité liée à la drogue; lutte contre le blanchiment d'argent, y compris, le cas échéant, dans le contexte du financement du terrorisme, et promotion de la coopération judiciaire dans les affaires pénales;

      ii) Mesures pour faire face aux nouveaux problèmes, y compris les nouvelles substances psychoactives, les précurseurs et le mésusage d'Internet;

   c) Questions transversales: drogues et droits de l'homme, et jeunes, femmes, enfants et collectivités:

i) Lutte contre les problèmes liés à la drogue en totale conformité avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et de la Déclaration universelle des droits de l'homme; et d'autres prescriptions pertinentes du droit international, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues;

ii) Drogues et jeunes, femmes, enfants et collectivités;

d) Questions transversales: nouveaux défis, menaces et réalités dans le cadre de l'action visant à prévenir et combattre le problème mondial de la drogue, conformément au droit international applicable, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues; renforcement du principe de la responsabilité commune et partagée, et amélioration de la coopération internationale:

i) Nouveaux défis, menaces et réalités dans le cadre de l'action visant à prévenir et combattre le problème mondial de la drogue, conformément au droit international applicable, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues;

ii) Renforcement du principe de la responsabilité commune et partagée, et amélioration de la coopération internationale, notamment l'assistance technique, dans la perspective de 2019;

e) Développement alternatif; coopération régionale, interrégionale et internationale pour des politiques antidrogue équilibrées et axées sur le développement; mesures pour faire face aux problèmes socioéconomiques:

i) Drogues, mesures pour faire face aux problèmes socioéconomiques et promotion du développement alternatif, notamment du développement alternatif préventif;

ii) Amélioration de la coopération régionale, interrégionale et internationale pour des politiques antidrogue équilibrées et axées sur le développement.

5. Ordres du jour provisoires des débats spéciaux que la Commission tiendra par la suite en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, et organisation des travaux intersessions de la Commission.

6. Questions diverses.

7. Conclusion et clôture du débat spécial.

Annexe II

Projet d'organisation des travaux du débat spécial qui aura lieu pendant la cinquante-huitième session de la Commission des stupéfiants, en mars 2015, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

Date et heure	*Plénière*
Lundi 9 mars	
10 h 15	Ouverture du débat spécial
	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
10 h 30-13 heures	Débat général concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
15 heures-18 heures	Débat général (*suite*)
Mardi 10 mars	
10 heures-13 heures	Discussions interactives sur les débats de haut niveau qui se tiendront pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016: sujet b)
15 heures-18 heures	Discussions interactives sur les débats de haut niveau qui se tiendront pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue: sujet a)
Mercredi 11 mars	
10 heures-13 heures	Discussions interactives sur les débats de haut niveau qui se tiendront pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue: sujet c)
15 heures-18 heures	Discussions interactives sur les débats de haut niveau qui se tiendront pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue: sujet d)
Jeudi 12 mars	
10 heures-13 heures	Discussions interactives sur les débats de haut niveau qui se tiendront pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue: sujet e)
15 heures-18 heures	Ordres du jour provisoires des débats spéciaux que la Commission tiendra par la suite en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, et organisation des travaux intersessions de la Commission[a]
	Questions diverses
	Conclusion et clôture du débat spécial

[a] Il est maintenant prévu que ce point de l'ordre du jour sera examiné de 15 à 18 heures.